

Trois cent cinquante-quatrième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, SÉANCE RÉGULIÈRE tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 15 août 2011 – 20h00.

#### PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Jacques Hémond
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Chef de service projets et agente de développement rural et de communications	Mme Jacynthe Bourget
Urbaniste-aménagiste	M. Frédéric Marcotte

Quatre (4) citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire d'Asbestos. M. Grimard souhaite la bienvenue à M. Frédéric Marcotte, nouvel urbaniste-aménagiste de la MRC des Sources.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Hugues Grimard.

#### 2011-08-7707

#### ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE l'ordre du jour soit et est accepté.

Adoptée.

#### 2011-08-7708

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 JUIN 2011

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 20 juin 2011, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE ledit procès-verbal de la séance régulière du 20 juin 2011 soit et est accepté.

Adoptée.

#### INVITÉS

Aucun invité.

#### DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les gens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du Conseil.

M. Carroll McDuff, président de Copernic, rappelle aux membres du Conseil l'invitation à participer à la démarche provinciale que le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec et ses membres ont initiée pour demander d'augmenter le financement statutaire des organismes de bassins versants et la mise sur pied de programmes de financement pour la réalisation des actions découlant des plans directeurs de l'eau.

M. McDuff résume les implications de Copernic dans les projets de la MRC des Sources au cours des trois (3) dernières années et mentionne que le salaire versé au chargé de projet et au stagiaire s'élève à 50 000 \$ sur trois (3) ans, sur un budget de 375 000 \$.

Le préfet M. Hugues Grimard demande à M. McDuff de rappeler la mission première de Copernic. M. McDuff informe les membres du Conseil que la mission de Copernic est d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau de la zone du bassin versant de la rivière Nicolet et de Baie-du-Febvre, et d'en promouvoir et d'en suivre la mise en œuvre.

### **SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS**

#### **Calendrier des rencontres – août et septembre 2011**

Le calendrier des rencontres pour les mois d'août et de septembre 2011 est remis aux membres du Conseil. Les membres du Conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **LOISIRS**

Aucun sujet.

### **QUÉBEC EN FORME**

#### **2011-08-7709**

#### **QUÉBEC EN FORME**

#### **ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2011**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses de Québec en forme au 30 juin 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE l'État des revenus et dépenses de Québec en forme au 30 juin 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

#### **2011-08-7710**

#### **QUÉBEC EN FORME**

#### **ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2011**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses de Québec en forme au 31 juillet 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE l'État des revenus et dépenses de Québec en forme au 31 juillet 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

#### **2011-08-7711**

#### **QUÉBEC EN FORME**

#### **LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> JUIN AU 30 JUIN 2011**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201100159 à 201100177 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 13 808,01 \$.

Adoptée.

**2011-08-7712**

**QUÉBEC EN FORME**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 JUILLET 2011**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201200000 à 201200006 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 2 900,95 \$.

Adoptée.

**AVENIR D'ENFANTS**

**2011-08-7713**

**AVENIR D'ENFANTS**

**ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2011**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 juin 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 juin 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2011-08-7714**

**AVENIR D'ENFANTS**

**ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2011**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 juillet 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 juillet 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2011-08-7715**

**AVENIR D'ENFANTS**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> JUIN AU 30 JUIN 2011**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201100100 à 201100119 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 14 915,61 \$.

Adoptée.

**2011-08-7716**

**AVENIR D'ENFANTS**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 31 JUILLET 2011**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201200000 à 201200008 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 3 993,57 \$.

Adoptée.

**2011-08-7717**

**AVENIR D'ENFANTS**

**VIREMENT BANCAIRE AU 30 JUIN 2011**

CONSIDÉRANT que les montants prévus au budget de l'organisme Avenir d'enfants pour l'année 2011 sont insuffisants ou n'ont pas été prévus au budget pour certains postes budgétaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE les virements de crédits soient faits tels que présentés et demandés par la coordonnatrice d'Avenir d'enfants :

En moins dans les postes		Nom du poste	En plus dans les postes		Nom du poste
Montant	Action		Montant	Action	
821,31 \$	Logistique et soutien	Perfectionnement	1 382,00 \$	Agent de milieu	Fournitures et équipements
560,69 \$	Logistique et soutien	Journée Qc Enfants			
<b>1 382,00 \$</b>		Salaire coordination	<b>1 382,00 \$</b>		

Adoptée.

**PISTE CYCLABLE**

Aucun sujet.

**CULTURE**

Aucun sujet.

**CORRESPONDANCE – DEMANDES D'APPUI**

**2011-08-7718**

**MRC D'AVIGNON – APPUI A LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE RELATIVEMENT AU PRIX POUR L'ACHAT DE L'ASPHALTE**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro CM-2011-06-14-131 par la MRC d'Avignon concernant un appui à la Municipalité de Nouvelle relativement au prix pour l'achat de l'asphalte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC d'Avignon qui se lit comme suit :

*CONSIDÉRANT la résolution numéro 219-06-2011 (6 juin 2011) de la Municipalité de Nouvelle relativement au prix pour l'achat de l'asphalte;*

*CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon partage les motifs invoqués par la Municipalité de Nouvelle dans ce dossier;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*Il est proposé par M. Richard St-Laurent et résolu unanimement*

*QUE la MRC d'Avignon :*

- 1) *Appuie la Municipalité de Nouvelle dans sa démarche à l'effet que le gouvernement du Québec permette aux municipalités du Québec de profiter du même prix que celui que négocie le MTQ (direction générale) dans les régions du Québec où il n'y a qu'un seul fournisseur d'asphalte.*

Adoptée.

#### **2011-08-7719**

#### **MRC PAPINEAU – REDDITION DE COMPTES PLUS EXIGEANTE DE DIFFÉRENTS MINISTÈRES (MCCCF, MTQ, MAMROT, MDDEP)**

CONSIDÉRANT la réception de la résolution numéro 2011-05-106 par la MRC Papineau concernant une demande d'appui pour la reddition de comptes plus exigeante de différents ministères (MCCCF, MTQ, MAMROT, MDDEP);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE les membres du Conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC Papineau qui se lit comme suit :

*ATTENDU que lors de la réunion de la Table des directeurs généraux des municipalités locales tenue le 12 avril 2011, les membres ont discuté de la liste des redditions de comptes exigées par différents ministères, notamment, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);*

*ATTENDU que les membres de ladite table ont prévu préparer un tableau comparatif des coûts engendrés pour les municipalités locales par lesdites redditions de comptes. Ils ont également envisagé sensibiliser les représentants de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) à cette réalité;*

*ATTENDU que les membres de la Table des directeurs généraux des municipalités locales sollicitent l'appui de la MRC afin que celle-ci demande aux ministères concernés de réduire leurs exigences respectives;*

*ATTENDU le compte rendu de la réunion de la Table des directeurs généraux des municipalités tenue le 12 avril 2011 déposé dans le cadre de la présente session;*

*Il est proposé par M. le conseiller Michel David  
appuyé par Mme la conseillère Thérèse Whissell  
et résolu unanimement*

*QUE le Conseil de la MRC de Papineau appuie les démarches initiées par les membres de la Table des directeurs généraux des municipalités locales et, par le fait même, demande au MCCCF, MTQ, MAMROT et au MDDEP de réduire leurs exigences quant à leur reddition de comptes respective afin de les adapter aux*

*réalités et aux capacités des municipalités locales situées sur notre territoire ainsi que celles à travers le Québec qui ont des réalités similaires;*

*QU'une réflexion soit réalisée sur le sujet avec les partenaires concernés dans le but de définir et déterminer la reddition de comptes qui sera adaptée et répondra aux besoins de chacun;*

*QUE copie de la présente résolution soit transmise pour appui aux MRC du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);*

*ET QUE le secrétaire-trésorier et directeur général soit et est autorisé à assurer le suivi de la présente résolution auprès des ministères concernés.*

Adoptée.

**2011-08-7720**

**COGESAF ET COPERNIC – DEMANDE D'APPUI POUR L'AUGMENTATION DU FINANCEMENT STATUTAIRE DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS ET LA MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS DES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU**

CONSIDÉRANT les demandes d'appui reçues de COGESAF et de COPERNIC pour participer à la démarche provinciale du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec visant à augmenter le financement statutaire des organismes de bassins versants et la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions découlant des plans directeurs de l'eau;

CONSIDÉRANT que la mission de COGESAF et de COPERNIC a été octroyée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, laquelle est « d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau (PDE) et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont le milieu gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire » (Art. 14 (3) 1) de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (L.R.Q., chapitre C-6.2);

CONSIDÉRANT que le financement statutaire des Organismes de bassins versants provient du gouvernement québécois, comme prévu par la Loi (Art. 14 (5));

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité des MRC de réaliser les actions de leur plan directeur de l'eau;

CONSIDÉRANT que les acteurs du milieu sont invités à contribuer à la mesure de leur capacité au financement d'actions qui les concernent et que les organismes de bassins versants peuvent les accompagner afin de trouver le financement résiduel nécessaire à la réalisation des actions de leur plan directeur de l'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources considère que le budget pour les mesures d'intervention devrait être augmenté et que ces montants ne soient pas affectés à la gestion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources ne donne pas suite à la demande d'appui des organismes COGESAF et COPERNIC.

Adoptée.

**2011-08-7721**

**APPUI À L'UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC ET À L'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS COLLECTIFS RURAUX DU QUÉBEC**

**RÉVISION DU PROGRAMME D'AIDE EN TRANSPORT ADAPTÉ ET RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE EN TRANSPORT COLLECTIF**

CONSIDÉRANT le document de réflexion sur la révision en profondeur du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté et son intégration à la Politique québécoise du transport collectif transmis par l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTAQ) et par l'Association des transporteurs collectifs ruraux du Québec (ATCRQ);

CONSIDÉRANT le document de recommandation de l'UTAQ et celui de l'ATCRQ relativement au renouvellement de la Politique québécoise du transport collectif en 2012;

CONSIDÉRANT que la révision du financement en ce qui a trait au pourcentage de contribution et à la provenance des fonds est un enjeu majeur pour les municipalités quant au niveau de service à maintenir ainsi que sur la tarification aux usagers;

CONSIDÉRANT que la nouvelle Politique prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et que, à ce stade-ci, aucun projet de ladite Politique n'a été transmis aux partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT que les services de transport sont de juridiction municipale et que le ministère des Transports du Québec a un rôle important et se doit de maintenir financièrement les différents programmes en transport;

CONSIDÉRANT les particularités des services de transport adaptés qui assurent assistance et prise en charge aux personnes admissibles en transport adapté;

CONSIDÉRANT l'importance du développement des services de transport collectif pour l'occupation dynamique du territoire, dans une perspective d'attraction et de rétention de la population en zones rurales et semi-urbaines;  
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
Appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources appuie l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec ainsi que l'Association des transporteurs collectifs ruraux du Québec dans leurs démarches visant à préserver le financement et les modes d'ajustement ainsi que le niveau de service pour le transport adapté et collectif rural;

QUE la MRC des Sources appuie les recommandations de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec ainsi que l'Association des transporteurs collectifs ruraux du Québec relativement au renouvellement de la Politique québécoise du transport collectif.

Adoptée.

**CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT**

Aucun sujet.

## **RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL**

### **RURALITÉ**

**2011-08-7722**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET SUPRALOCAL**

**ÉTAT DES SOMMES INVESTIES ET RAPATRIEMENT DES SOMMES NON UTILISEES**

CONSIDÉRANT l'Entente du Pacte rural intervenue entre le Gouvernement du Québec et la MRC des Sources le 27 février 2007 par laquelle le ministre s'engage à verser 2 316 898,70 \$ pour la période 2007-2014 afin que la MRC puisse, entre autres, définir et mettre en œuvre les initiatives pour soutenir les actions couvrant l'ensemble du territoire de la MRC et celles de ses communautés rurales ;

CONSIDÉRANT qu'au 15 août 2011, la MRC des Sources soutient 121 projets, dont 25 projets dans son volet supralocal, lesquels totalisent des montants engagés de 626 579,76 \$ de la part du Pacte rural – volet supralocal ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet *XVI-2010 Campagne de distribution d'arbustes* présenté par l'Association des résidents des Trois-Lacs, 276,50 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet supralocal n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet *XIX-2010 Développement récréotouristique – phase 1* présenté par Développement du Mont Ham, 11 485,60 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet supralocal n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT la réception de la confirmation par la Corporation de développement de Saint-Adrien de l'abandon du projet *VIII-2010 Animation pour aînés* pour lequel une somme de 31 620 \$ a été réservée à même l'enveloppe Pacte rural – volet supralocal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 276,50 \$ du projet *XVI-2010 Campagne de distribution d'arbustes* présenté par l'Association des résidents des Trois-Lacs dans l'enveloppe Pacte rural – volet supralocal ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 11 485,60 \$ du projet *XIX-2010 Développement récréotouristique phase 1* présenté par Développement du Mont Ham dans l'enveloppe Pacte rural – volet supralocal ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 31 620 \$ du projet *VIII-2010 Animation pour aînés* dans l'enveloppe Pacte rural – volet supralocal.

Adoptée.

**2011-08-7723**

**PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL**

**ÉTAT DES SOMMES INVESTIES ET RAPATRIEMENT DES SOMMES NON UTILISEES**

CONSIDÉRANT l'Entente du Pacte rural intervenue entre le Gouvernement du Québec et la MRC des Sources le 27 février 2007 par laquelle le ministre s'engage à verser 2 316 898,70 \$ pour la période 2007-2014 afin que la MRC puisse, entre autres, définir et mettre en œuvre les initiatives pour soutenir les actions couvrant l'ensemble du territoire de la MRC et celles de ses communautés rurales ;

CONSIDÉRANT qu'au 15 août 2011, la MRC des Sources soutient 121 projets, dont 20 projets dans son volet local Asbestos lesquels totalisent des montants engagés de 125 209 \$ ;



CONSIDÉRANT qu'au 15 août la MRC des Sources soutient 121 projets, dont 18 projets dans son volet local Saint-Adrien lesquels totalisent des montants engagés de 173 283,69 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'au 15 août la MRC des Sources soutient 121 projets, dont 9 projets dans son volet local Wotton lesquels totalisent des montants engagés de 101 429,11 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 39-2009 *Fête des voisins* présenté par le Collectif d'action contre la pauvreté, 637,49 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural - volet local Asbestos n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 66-2010 *Développement du sentier de raquettes* présenté par le Club de ski de fond d'Asbestos, 333,90 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Asbestos n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 24-2009 *Festival du bûcheron* présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien, 396,43 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Adrien n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 27-2009 *Informatisation de la bibliothèque* présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien, 167,90 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Adrien n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 29-2009 *Survie de l'école* présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien, 917,63 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Adrien n'ont pas été utilisés ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la reddition de compte du projet 31-2009 *Initiation aux sports 18 mois – 5 ans* présenté par le CPE La Sourcière, 187,68 \$ du montant réservé dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Wotton n'ont pas été utilisés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 637,49 \$ du projet 39-2009 *Fête des voisins* présenté par le Collectif d'action contre la pauvreté dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Asbestos ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 333,90 \$ du projet 66-2010 *Développement du sentier de raquettes* présenté par le Club de ski de fond d'Asbestos dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Asbestos ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 396,43 \$ du projet 24-2009 *Festival du bûcheron* présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Adrien ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 167,90 \$ du projet 27-2009 *Informatisation de la bibliothèque* présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Adrien ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 917,63 \$ du projet 29-2009 *Survie de l'école* présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Saint-Adrien ;

QUE la MRC des Sources réaffecte la somme de 187,68 \$ du projet 31-2009 *Initiation aux sports 18 mois – 5 ans* présenté par le CPE La Sourcière dans l'enveloppe Pacte rural – volet local Wotton.

Adoptée.

**2011-08-7724****POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2007-2014 – PACTE RURAL  
SALAIRE 2011-2012 DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL  
ENGAGEMENT FINANCIER DE LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le 6 décembre 2006 la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, laquelle s'inscrit dans la volonté gouvernementale de privilégier un développement endogène des milieux ruraux et que ladite politique est axée sur l'adhésion des collectivités rurales à une approche fondée sur la responsabilité partagée, la confiance mutuelle ainsi que sur la souplesse et l'autonomie d'action;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec identifie les municipalités régionales de comté (MRC) pour que s'effectue la mise en application de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le Pacte rural 2007-2014 s'applique sur le territoire de la MRC des Sources pour l'ensemble de ses municipalités;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC des Sources a pris connaissance du Pacte rural proposé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources s'engage à embaucher un agent de développement rural et à défrayer en 2011-2012 au moins l'équivalent du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit au moins 27 059 \$ comme le prévoit la clause 4.F de la convention intervenue entre le MAMROT et la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte les conditions et les engagements décrits dans le Pacte rural 2007-2014;

QUE la MRC des Sources s'engage à investir au moins 27 059 \$ pour contribuer financièrement aux frais salariaux et de fonctionnement inhérents à la fonction d'agent de développement rural.

Adoptée.

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL****2011-08-7725****PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE  
DÉPÔT DU PLAN D'ACTION 2011-2012**

CONSIDÉRANT le Comité local de la persévérance scolaire de la MRC des Sources qui œuvre sur le territoire de la MRC depuis 2008 afin de contrer le décrochage scolaire;

CONSIDÉRANT que ce Comité a produit un plan d'action pour la période 2008-2012;

CONSIDÉRANT qu'une présentation des actions 2011-2012 a été effectuée auprès des membres du Conseil de la MRC le 10 août 2011;

CONSIDÉRANT que les actions de ce plan d'action rejoint les actions de *l'axe 1 Poser des gestes importants pour agir sur la persévérance scolaire* du Plan de développement 2007-2014 de la MRC des Sources et de ses partenaires que sont le Centre local de développement (CLD) des Sources et la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) des Sources;

CONSIDÉRANT que l'action 5.2 Fête des diplômés du plan d'action 2011-2012 vise à explorer la possibilité que les municipalités du territoire de la MRC des Sources s'impliquent dans l'organisation d'une fête pour les diplômés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte le plan d'action 2011-2012 du Comité local de la persévérance scolaire de la MRC des Sources;

QU'UNE invitation soit acheminée à toutes les municipalités du territoire pour les inviter à explorer la possibilité de s'impliquer dans l'organisation d'une fête pour les diplômés de leur communauté.

Adoptée.

### **PARC RÉGIONAL DU MONT HAM**

**2011-08-7726**

#### **PARC RÉGIONAL DU MONT HAM**

#### **APPROBATION DU MANDAT DE L'ÉTUDE FAUNIQUE**

CONSIDÉRANT que le projet de Parc régional du Mont Ham a été identifié comme élément porteur de diversification économique pour la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet touche l'ensemble du secteur touristique de la MRC et offre un fort potentiel de création de nouveaux emplois;

CONSIDÉRANT que cette étape d'étude complémentaire est essentielle afin d'acquérir les connaissances relatives à l'exploitation actuelle de la faune et ainsi dégager les potentiels de mise en valeur essentiel à l'acquisition de la Forêt de Ham dans le futur parc régional;

CONSIDÉRANT que le promoteur, la MRC des Sources, sera supporté par les ressources professionnelles du CLD dans la coordination de la firme «Natur'Eau-Lac» chargée de la réalisation de cette étude à caractère faunique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources mandate la firme «Natur'eau-Lac» pour la réalisation de l'étude de caractérisation de la ressource faunique de la Forêt de Ham pour un montant de 8 075 \$;

QUE la MRC des Sources dépose une demande de financement pour un montant de 8 075 \$ auprès du CLD des Sources dans son Fonds de soutien à l'émergence de projets pour la réalisation de cette étude;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, soit et est autorisé à signer l'entente pour la MRC des Sources.

Adoptée.

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

**2011-08-7727**

#### **PROJETS NO E11-02 ; E11-10 ; E11-12 ; NO E11-14 ; NO E11-17 ET NO E11-31 ; E11-41 PRIORISÉS AU VOLET II DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table de coordination agroforestière de la région d'Asbestos (TACARA) selon un pointage attribué à chacun des projets;

CONSIDÉRANT que lesdits projets ont comme objectif général de favoriser la réalisation d'activités qui visent à maintenir ou à améliorer la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT que l'étude de la conformité de ces projets a été effectuée par le service d'aménagement de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources autorise le secrétaire-trésorier à délivrer les certificats de conformité numéros **354, 355, 356, 357, 358, 359** et **360** à l'égard des projets ci-dessous :

1. Aménagement forestier coopératif de Wolfe : Amélioration des infrastructures d'accès privé (E11-12);
2. Coopérative de solidarité La clé des champs : Création d'une pépinière de plantes médicinales vivaces (E11-14);
3. Développement du mont Ham-Sud : Sentier des aînés, abris en forêt (E11-17);
4. Coopérative de solidarité de Cultur'Innov : Développement d'un plan d'aménagement agroforestier (E11-31);
5. Club de Chasse et pêche du Lac du Fer à cheval inc. : Caractérisation et inventaire du cheptel de cerfs de Virginie (E11-02);
6. Groupement forestier coopératif de St-François : Maximisation de la valeur future des billes de sciage et déroulage de feuillus nobles et de pin blanc en jeune plantation (E11-41);
7. Municipalité du Canton de Saint-Camille : Tourbières naturelles et milieux humides valorisés à Saint-Camille (E11-10);

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources informe les promoteurs que les projets devront faire l'objet, le cas échéant, de toutes les autorisations nécessaires;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources informe le promoteur Aménagement forestier coopératif de Wolfe que le projet : Amélioration des infrastructures d'accès privé devra être fait en conformité avec les politiques et les articles suivants:

- Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC des Sources No. : 004-2007
- Le règlement relatif à la protection des milieux forestiers No. : 158-2008

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources informe le promoteur Coopérative de solidarité La clé des champs que le projet : Création d'une pépinière de plantes médicinales vivaces devra être fait en conformité avec les politiques et les articles suivants:

- Le règlement relatif à la protection des milieux forestiers No. : 158-2008

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources informe le promoteur Développement du mont Ham-Sud que le projet : Sentier des aînés, abris en forêt devra être fait en conformité avec les politiques et les articles suivants:

- Respect des dispositions relatives aux sites d'intérêts environnemental et écologique.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources informe le promoteur Coopérative de solidarité de Cultur'Innov que le projet : Développement d'un plan d'aménagement agroforestier devra être fait en conformité avec les politiques et les articles suivants:

- Respect des dispositions relatives aux sites d'intérêts environnemental et écologique.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources informe le promoteur Club de Chasse et pêche du Lac du Fer à cheval inc. que le projet : Caractérisation et inventaire du cheptel de cerfs de Virginie devra être fait en conformité avec les politiques et les articles suivants:

- Respect des dispositions relatives aux sites d'intérêts environnemental et écologique.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources informe le promoteur Groupement forestier coopératif de St-François que le projet : Maximisation de la valeur future des billes de sciage et déroulage de feuillus nobles et de pin blanc en jeune plantation devra être fait en conformité avec les politiques et les articles suivants:

- Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC des Sources No. : 004-2007
- Le règlement relatif à la protection des milieux forestiers No. : 158-2008

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources informe le promoteur Municipalité du Canton de Saint-Camille, que le projet : Tourbières naturelles et milieux humides valorisés à Saint-Camille devra être fait en conformité avec les politiques et les articles suivants:

- Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC des Sources No. : 004-2007
- Le règlement relatif à la protection des milieux forestiers No. : 158-2008  
Adoptée.

## **DOSSIER AMÉNAGEMENT**

### **LETTRE DU MDDEP – BANDES RIVERAINES SAINT-CAMILLE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil de la réception de la réponse du MDDEP, en date du 25 juillet 2011, concernant le projet d'aménagement d'une prise d'eau de type borne sèche dans la rivière Nicolet dans la municipalité de Saint-Camille. Le MDDEP confirme qu'une attestation municipale indiquant que les travaux projetés sont conformes à la réglementation municipale est obligatoire. Une modification au schéma d'aménagement de la municipalité devra être faite étant donné que les travaux se situent dans une zone inondable et que ces travaux de déblai et remblai nécessitent une dérogation au schéma d'aménagement. Donc, le ministère ne peut pas accorder une autorisation de démarrer les travaux d'installation d'une prise d'eau sans avoir reçu et analysé l'ensemble des documents et renseignements demandés dans la lettre adressée à la municipalité de Saint-Camille datée du 16 mai 2011.

### **PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil de la confirmation de la Société d'habitation du Québec (SHQ) qu'une enveloppe de 148 500 \$ est mise à la disposition de la MRC des Sources dans le cadre du programme RénoVillage pour l'année 2011-2012. M. El Idrissi mentionne une diminution de 12 000 \$ au montant accordé en 2010.

### **POSTE DE POLICE DE WOTTON**

Aucun sujet.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie est reportée à la séance régulière du mois de septembre, puisqu'une rencontre d'éclaircissement sur certains points contenus dans le plan de mise œuvre avec la Ville de Danville doit avoir lieu le mercredi 17 août à 19 h.

### **RENCONTRE HARMONISATION DES TARIFS INCENDIE POUR ENTRAIDE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, explique qu'à la suite du souhait de certaines municipalités, une rencontre pour discuter de l'harmonisation des tarifs incendie lors d'entraide sera convoquée par la MRC des Sources d'ici la mi-septembre. Il ajoute que tous les maires, les directeurs généraux et les directeurs des services incendie y seront invités.

Le conseiller de Saint-Joseph-de-Ham-Sud, M. Langevin Gagnon, réitère l'importance d'inviter les maires et les directeurs généraux des municipalités qui ne possèdent pas leur service incendie, puisque qu'elles doivent également payer la tarification des services incendie qui interviennent sur leur territoire.

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite tous les maires à participer à la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique qui aura lieu le 8 septembre, à 9 h, au Centre communautaire de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud.

### **LANCEMENT D'APPEL DE PROJETS JEUNESSE 2011-2012**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil du lancement de l'appel de projets Jeunesse 2011-2012 pour le partage des profits du tournoi de golf de la Sûreté du Québec des Sources et du fonds jeunesse de l'entente culturelle de la MRC des Sources. Les projets présentés devront aider à contrer les méfaits et le vandalisme dans la MRC des Sources.

## **ENVIRONNEMENT**

### **2011-08-7728**

#### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2011**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses du Site d'enfouissement au 30 juin 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'État des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 juin 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

### **2011-08-7729**

#### **SITE D'ENFOUISSEMENT**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2011**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses du Site d'enfouissement au 31 juillet 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE l'État des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 juillet 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2011-08-7730**

**SITE D'ENFOUISSEMENT**

**LES – LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> JUIN AU 30 JUIN 2011**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201100012 et 201100013 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 4 613,96 \$.

Adoptée.

**2011-08-7731**

**SITE D'ENFOUISSEMENT**

**LES – LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> JUILLET AU 31 JUILLET 2011**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201100014 à 201100016 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 9 102,52 \$.

Adoptée.

**2011-08-7732**

**SITE D'ENFOUISSEMENT**

**ÉQUIPEMENTS (COMPACTEURS)**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est le gestionnaire autorisé des opérations de fermeture du site d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire se départir d'un compacteur du site d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT que ce compacteur doit être transporté, repeint et vendu à l'encan ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources mandate M. Jacques Hémond pour faire transporter et peindre le compacteur, puis l'envoyer à l'encan ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, soit et est mandaté pour signer tout document légal relatif à la vente.

Adoptée.

**LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

Aucun sujet.

**EAU**

Aucun sujet.

**RÉCUPÉRATION**

Aucun sujet.

**DEMANDES DE CITOYENS**

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les gens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du Conseil.

M. Claude Messier s'adresse aux membres du Conseil pour connaître le coût pour finaliser le recouvrement du site d'enfouissement. Le conseiller, M. Jacques Hémond, mentionne qu'un budget de 800 000 \$ aurait été nécessaire pour finaliser le recouvrement du site, toutefois le matériel de recouvrement livré actuellement au site se fait souvent sans frais.

M. Messier demande à combien de municipalités s'adresse un projet supralocal du pacte rural. Mme Jacynthe Bourget, agente de ruralité, mentionne que les projets doivent avoir des retombées dans plus d'une municipalité de la MRC pour qu'ils soient présentés au pacte rural – volet supralocal.

**MRC FINANCES**

**MRC DES SOURCES**

**2011-08-7733**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2011**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 juin 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'État des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 juin 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2011-08-7734**

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2011**

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 juillet 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE l'État des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 juillet 2011 soit et est approuvé.

Adoptée.

**2011-08-7735**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> JUIN AU 30 JUIN 2011**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 2011000269 et 201100300 à 201100353 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 276 538,53 \$.

Adoptée.

**2011-08-7736**

**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>er</sup> JUILLET AU 31 JUILLET 2011**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2011 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon  
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 2011000322 et 201100354 à 201100403 selon la liste détaillée fournie aux membres du Conseil pour un total de 192 780,02 \$.

Adoptée.

**MRC RESSOURCES HUMAINES**

**PRÉSENTATION DE M.FRÉDÉRIC MARCOTTE, URBANISTE-AMÉNAGISTE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, présente aux membres du Conseil, M. Frédéric Marcotte qui se joint à l'équipe de la MRC à titre d'urbaniste-aménagiste. M. Marcotte résume son parcours académique et professionnel, et remercie la MRC de lui accorder sa confiance. Le préfet, M. Hugues Grimard, souhaite la bienvenue à M. Marcotte.

**MRC ADMINISTRATION**

**CORPORATION DU 309**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du Conseil qu'actuellement, la gestion du 309 est assumée par la Corporation du 309 et que des scénarios doivent être analysés pour s'assurer d'une meilleure gestion. Par ailleurs, des prévisions financières sont nécessaires pour que la MRC entame des démarches d'acquisition du 309 Chassé ou explore d'autres avenues.

**2011-08-7737**

**DÉSIGNATION DE DEUX (2) REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DU 309**

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Corporation du 309 est constitué des représentants de la SADC, du CLD et de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que les représentants de la SADC se sont retirés de la gestion de la Corporation du 309 en date du 21 juin 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources désigne, en plus de son directeur général et secrétaire-trésorier, MM. Pierre Therrien et Ghislain Drouin comme représentants au Conseil d'administration de la Corporation du 309.

Adoptée.

**2011-08-7738**

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION DES TROIS-LACS**

CONSIDÉRANT la nomination de M. Hugues Grimard à titre de président de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, le 5 juillet 2011;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit désigner trois (3) représentants au Conseil de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, et qu'un poste demeure vacant ;

CONSIDÉRANT que la MRC doit désigner un représentant pour combler le poste vacant à la suite de la démission de M. Jacques Hémond à titre de préfet de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources désigne M. Benoît Bourassa pour la représenter au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

Adoptée.

**2011-08-7739**

**CHEMIN DES CANTONS – PROJET D'ENTENTE QUINQUENNALE**

CONSIDÉRANT la réception du renouvellement de l'entente quinquennale (2012-2016) avec la Corporation de gestion du Chemin des Cantons, au montant de 25 585 \$ ;

CONSIDÉRANT que le projet est de concertation régionale avec le Comité culturel de la MRC des Sources et qu'il sert à la mise en valeur du patrimoine bâti, paysager et humain en installant une signalisation touristique;

CONSIDÉRANT que le produit touristique a des retombées sur la qualité de vie des citoyens, sur une meilleure reconnaissance des artistes, artisans et organismes culturels de la MRC des Sources ainsi que sur tous les types de services reliés à son attractivité touristique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources renouvelle l'entente quinquennale (2012-2016) avec la Corporation de gestion du Chemin des Cantons au montant de 25 585 \$, soit 5 117 \$ annuellement;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer l'entente.

Adoptée.

**2011-08-7740**

**FONDATION DU CSSS DES SOURCES – DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES, LE 22 OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT l'invitation de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux des Sources à participer à l'activité bénéfique « Dégustation vins et fromages », le samedi 22 octobre 2011 au Camp musical d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les sommes recueillies par cette activité serviront à doter l'hôpital de nouveaux équipements.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE la MRC des Sources procède à l'achat de six (6) billets (3/MRC, 3/CLD).

QUE le coût de 60 \$ par billet soit pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques 02-130-10-493 ».

Adoptée.

**2011-08-7741**

**TOURNOI DE GOLF CAMP MUSICAL D'ASBESTOS, LE 27 AOÛT 2011 INSCRIPTIONS**

CONSIDÉRANT l'activité du cinquième tournoi de golf bénéfique du Camp musical d'Asbestos le samedi 27 août 2011 au Club de golf d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources procède à l'achat de deux (2) billets (1/MRC, 1/CLD);

QUE les coûts d'inscriptions au montant de 90 \$ par inscription soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

**2011-08-7742**

**INVITATION SOUPER HOMMAGE M. BERNARD COULOMBE, LE 9 SEPTEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT l'invitation au souper hommage pour M. Bernard Coulombe qui se tiendra le 9 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources procède à l'achat de quatre (4) billets (2/MRC, 2/CLD).

QUE le coût de 40 \$ par billet soit pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques 02-130-10-493 ».

Adoptée.

**2011-08-7743**

**HOMMAGE À M. BERNARD COULOMBE, LE 9 SEPTEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT qu'un hommage sera rendu à M. Bernard Coulombe, le 9 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources tient à souligner les efforts déployés par M. Bernard Coulombe pour la réouverture de la Mine Jeffrey;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources appuie l'hommage qui sera rendu à M. Bernard Coulombe par les organisateurs de cette soirée.

Adoptée.

**2011-08-7744**

**MANDAT NÉGOCIATION AVEC LES CAISSES DESJARDINS**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite répartir ses opérations et ses placements entre deux (2) institutions financières, soit la Caisse Desjardins des Métaux Blancs et la Caisse Desjardins Dudswell – Saint-Camille ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est le mandataire pour la gestion des opérations et des placements des partenaires de la MRC, soit Québec en forme, Avenir d'enfants et le site d'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault  
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources mandate le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à entamer des démarches pour répartir ses opérations et ses placements, et celles de ses partenaires Québec en forme, Avenir d'enfants et le site d'enfouissement, entre la Caisse Desjardins des Métaux Blancs et la Caisse Desjardins Dudswell – Saint-Camille.

Adoptée.

**2011-08-7745**

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A LA CRRNT**

CONSIDÉRANT que la mission de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de l'Estrie est de soutenir et de promouvoir le développement durable du milieu forestier estrien, tant en territoire privé que public. Que dans la poursuite de cette mission, la CRRNT favorise l'atteinte du plein potentiel de mise en valeur de l'ensemble de notre milieu forestier ;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie souhaite que la Table des MRC (TME) de l'Estrie propose la candidature de sept (7) commissaires du milieu municipal à la CRRNT ;

CONSIDÉRANT que chaque MRC de l'Estrie doit recommander à la TME un représentant à cette commission ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources recommande M. Langevin Gagnon à la TME pour la représenter à la Commission Régionale sur les Ressources Naturelles et le Territoire (CRRNT) de l'Estrie.

Adoptée.

**TRANSPORT**

**2011-08-7746**

**TRANSPORT COLLECTIF**

**DESSERTÉ DE SAINT-ADRIEN ET DE SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD**

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

CONSIDÉRANT le service de transport collectif en vigueur sur le territoire de la MRC des Sources depuis 2007 ;

CONSIDÉRANT que chaque année, la MRC des Sources doit acquérir des heures supplémentaires pour répondre aux besoins de tous les usagers du territoire ;

CONSIDÉRANT la recherche de solutions pour optimiser le transport collectif dans les municipalités de Saint-Adrien et de Saint-Joseph-de-Ham-Sud qui ne bénéficient pas de la tarification préférentielle pour le transport adapté ;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la Commission scolaire des Sommets de réaliser un projet pilote dans les municipalités de Saint-Adrien et de Saint-Joseph-de-Ham-Sud pour du transport collectif à même les autobus scolaires pendant la période scolaire, du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 24 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que c'est Transbestos qui desservira les usagers des municipalités de Saint-Adrien et de Saint-Joseph-de-Ham-Sud lorsqu'il n'y aura pas de transport scolaire, soit lors des journées pédagogiques et des congés ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, dont les municipalités de Saint-Adrien et de Saint-Joseph-de-Ham-Sud ont pris connaissance des modalités d'inscription, d'embarquement et de débarquement, de la vérification des antécédents judiciaires et autres contenues dans le protocole d'entente préparé par la Commission scolaire des Sommets ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à signer le protocole d'entente avec la Commission scolaire des Sommets pour la desserte des municipalités de Saint-Adrien et de Saint-Joseph-de-Ham-Sud.

Adoptée.

### **TRANSPORT COLLECTIF – RAPPORT D'ACTIVITÉS DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 29 JUIN 2011**

L'agente de développement rural, Mme Jacynthe Bourget, dépose le rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 29 juin 2011.

### **TRANSPORT COLLECTIF AFFECTATION DU BUDGET À LA CLIENTÈLE DU CENTRE DE JOUR DU CSSS DES SOURCES**

Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que ce point est reporté à une prochaine séance régulière, puisqu'il a été impossible d'obtenir toutes les informations nécessaires permettant une décision.

### **2011-08-7747**

### **TRANSPORT COLLECTIF DÉSIGNATION DES NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DE LA MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est responsable du service de transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la conseillère de Ville d'Asbestos, Mme Nathalie Durocher, a remis sa démission à titre de représentante de la MRC des Sources au sein du Comité de transport collectif de la MRC des Sources puisqu'elle est également membre du comité de Transbestos;

CONSIDÉRANT qu'une invitation a été effectuée auprès des municipalités de Saint-Adrien et de Saint-Joseph-de-Ham-Sud de déléguer un représentant au sein du Comité de transport collectif de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Adrien y délègue sa directrice générale, Mme Maryse Ducharme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud y délègue sa directrice générale, Mme Caroline Poirier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources désigne Mmes Maryse Ducharme, directrice générale de la municipalité de Saint-Adrien et Caroline Poirier, directrice générale de la municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud, à titre de représentantes de la MRC des Sources au sein du Comité de transport collectif de la MRC des Sources.  
Adoptée.

### **VARIA**

**2011-08-7748**

#### **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A COPERNIC**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire laisser vacant son siège au Conseil d'administration de Copernic pour la prochaine année ;

CONSIDÉRANT que la résolution 2009-11-6999 désignant M. Hugues Grimard pour représenter la MRC des Sources au Conseil d'administration de Copernic doit être annulée ;

CONSIDÉRANT que la résolution 2010-09-7350 désignant M. Ghislain Drouin à titre de représentant substitut de la MRC des Sources au Conseil d'administration de Copernic doit être annulée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la présente résolution annule les résolutions 2009-11-6999 et 2010-09-7350 ;

QUE la MRC des Sources laisse vacant son siège au Conseil d'administration de Copernic pour la prochaine année.

Adoptée.

**2011-08-7749**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Langevin Gagnon propose la levée de la séance à 21 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Hugues Grimard  
Préfet

---

M. Rachid El Idrissi  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier